

<https://enseignants.se-unsa.org/Fonds-de-solidarite-aux-AS-quel-bilan-2022>



# Fonds de solidarité aux AS : quel bilan 2022 ?

- Je suis... - Prof d'EPS - Sport scolaire -

Date de mise en ligne : lundi 4 juillet 2022

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

La commission Fonds de solidarité de l'UNSS s'est tenue le 21 juin dernier à la direction nationale. Cette année, l'ANS (Agence nationale du sport) n'a pas abondé le fonds de solidarité. Pour autant, peu d'AS ont sollicité cette aide. Le SE-Unsa participait à cette commission.

Le Fonds de solidarité de l'UNSS, une aide bienvenue pour les AS en difficultés

Comme chaque année, les associations sportives faisant état de difficultés de trésorerie pouvaient solliciter l'aide de l'UNSS à travers le Fonds de solidarité. Chaque dossier complété et certifié par le chef d'établissement, président de l'AS, est alors remonté à la direction nationale qui en fait l'étude lors d'une commission qui se réunit au mois de juin. Les dossiers retenus se voient alors allouer une somme allant de 200 € à 1 500 € destinée à concrétiser un achat de matériel ou simplement effacer une dette.

L'an dernier, durant la crise sanitaire, l'ANS avait approvisionné le Fonds de solidarité qui avait ainsi distribué la somme de 225 000 € répartis entre 224 AS. Pour cette année, l'ANS n'a pas réitéré sa participation et il revenait à l'UNSS seule d'aider les AS, à hauteur de 60 000 €.

Un budget moins important, mais un nombre de demandes en baisse

On aurait pu craindre que la baisse de moyens annoncée ne permette de satisfaire toutes les demandes. Ce ne fut pourtant pas le cas cette année, le nombre d'AS ayant déposé un dossier s'étant considérablement réduit : 94 cette année contre 261 l'année dernière, répartis comme suit :

- 45 collèges (dont 5 REP+ et 9 REP)
- 20 LP et LPO
- 24 lycées dont 2 lycées agricoles
- 4 cités scolaires
- 1 Érea

Sur les 94 EPLE sollicitant une aide financière, on compte 12 établissements en milieu rural et 3 établissements du privé. Ces derniers ont été écartés d'office.

42 400 € sur les 60 000 € disponibles ont été attribués à 73 AS. Près de 80 % des demandes ont donc été satisfaites.

Les AS écartées l'ont été pour différentes raisons : dossier peu conséquent, trésorerie positive, réitération d'une demande déjà satisfaite par le passé...

Notre avis

Si nous nous réjouissons de l'apparente bonne santé financière des associations sportives, nous nous étonnons tout de même du faible nombre de demandes cette année, probablement dû en partie par une méconnaissance du Fonds de solidarité ou de la procédure à suivre pour le solliciter. Le SE-Unsa continuera d'aider les AS en difficultés à s'en emparer.